

# Journée d'étude

à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la

## **DECLARATION CONJOINTE SUR LA DOCTRINE DE LA JUSTIFICATION**

Jeudi 27 septembre 1998, 10h30-16h30

Faculté de théologie de Montpellier – Salle des Actes

Le 31 octobre 1999, l'Église catholique et la Fédération luthérienne mondiale produisent ensemble un texte sur la doctrine de la justification, point de désaccord majeur, à l'origine de la rupture du XVI<sup>e</sup> siècle : la Déclaration conjointe sur la doctrine de la justification (DCDJ). En 2006, le Conseil méthodiste mondial se joint à la Déclaration. En 2016, le Conseil consultatif anglican en approuve la substance. Enfin, le 5 juillet 2017, la Communion mondiale d'Églises réformées s'y associe.

Vingt ans après la signature de la DCDJ, cette journée d'étude est l'occasion d'examiner les enjeux théologiques de sa réception d'un double point de vue, luthérien et réformé.

Jane STRANTZ, pasteur de l'EPUdF

*Rappels historiques et mise en perspective œcuménique*

Frédéric CHAVEL, enseignant-chercheur à l'IPT

*La Déclaration conjointe : un point de vue luthérien*

Petr SKUBAL, pasteur de l'EPUdF, chargé de cours à l'IPT

*La Déclaration conjointe : un point de vue réformé*

Christophe SINGER, enseignant-chercheur à l'IPT

*La Déclaration conjointe : consensus différencié ou dissensus conféré ?*

Marc BOSS, enseignant-chercheur à l'IPT

*Quelle justice ? Quelle justification ?*

Pour s'inscrire à la journée : [secretariat@iptmontp.org](mailto:secretariat@iptmontp.org) — 04 67 06 45 71